

COMMUNIQUE AUX ADHERENTS DE L'AMIEM

De la part de MONSIEUR JEAN PAUL NICOLAS, PRESIDENT

En votre qualité d'adhérent à l'AMIEM, nous tenons à porter à votre connaissance la situation actuelle des Services de Santé au Travail qui doivent faire **face à une pénurie médicale nationale sans précédent**. Aussi, votre association rencontre des difficultés pour remplacer sur certains secteurs les départs de médecins du travail, en particulier sur **PONTIVY, HENNEBONT, LANESTER**.

Devant cette situation, les instances décisionnelles de l'AMIEM ont défini comme prioritaires **les visites d'embauche, de reprise, de pré-reprise, les visites occasionnelles à la demande des salariés ou des employeurs ainsi que l'activité en milieu de travail** (identification des expositions professionnelles).

Une réforme est attendue depuis plusieurs années... Nous espérons que des dispositions soient prises rapidement, sachant que le projet de loi prévoit notamment l'intégration de personnel infirmier.

Sans attendre ce nouveau dispositif réglementaire, l'AMIEM a déjà procédé, sur certains secteurs, à l'embauche de **personnel infirmier qui réalise des entretiens santé-travail sous la responsabilité du médecin du travail**.

Soyez assuré(e) que l'ensemble des équipes médicales est à votre disposition pour toute question particulière ou situation dite « urgente », notre préoccupation étant de continuer à proposer un service de qualité et de proximité.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez obtenir des informations d'actualité sur notre site www.amiem.fr

Certains de votre compréhension, je vous assure, au nom du Conseil d'Administration, de notre dévouement pour la promotion de la santé au travail et la défense des Services de Santé au Travail.

Le Président de l'AMIEM,
Jean-Paul NICOLAS

